



## Règlement intérieur

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

**Article 1 :** L'auto-école S. CARASCO applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014.

**Article 2 :** Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement.
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, des tablettes, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.).
- Respecter les locaux (propreté, dégradation).
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).
- Pour toute formation deux-roues, une tenue adaptée sera exigée : casque homologué, gants certifiés CE, pantalon, blouson, chaussures montantes.
- Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...).
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours, ni d'utiliser leurs téléphones.
- Respecter le protocole sanitaire en vigueur (voir affichage en agence).

**Article 3 :** Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.

**Article 4 :** Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir l'examen théorique général.

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNAA en vue d'une résolution amiable de votre différend.  
Adresse postale : Médiateur auprès de la FNAA - Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex.  
Veuillez consulter le site internet du Médiateur auprès de la FNAA : <http://www.mediateur.fnaa.fr> pour toute information relative au processus de médiation au processus de médiation et pour déposer votre dossier en ligne.

<b>Auto-école Sandra Carasco (Pessac 1)</b> 40 avenue du Pont de l'Orient du lundi au vendredi : 10h-12h / 15h-19h le samedi : 10h-12h Tél : 05 56 36 54 45 p1autoecolecarasco@gmail.com Agrément n°E1703300190	<b>Auto-école Sandra Carasco (Pessac 2)</b> 128q avenue du Dr A. Schweitzer du lundi au vendredi : 16h-19h Tél : 05 56 46 26 38 p2autoecolecarasco@gmail.com Agrément n°E1703300200	<b>Auto-école Sandra Carasco (Sanguinet)</b> 242 avenue des Grands Lacs du mardi au jeudi : 16h-19h le samedi : 10h-12h Tél : 05 58 04 29 64 autoecolecarascosanguinet@gmail.com Agrément n°E1704000130
---	--	---



**Article 5 :** Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte de la salle de code et la porte d'entrée (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.). Par ailleurs, l'auto-école communique régulièrement via sa page Facebook.

**Article 6 :** A la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

**Article 7 :** En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

**Article 8 :** Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto-école pour :

- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non-respect du présent règlement intérieur.

**Article 9 :** Dès lors qu'une sanction d'exclusion est encourue, la procédure suivante doit être respectée :

L'élève est entendu par la direction et un formateur, il pourra être accompagné de la personne de son choix. A l'issue de cette rencontre, une décision est prise communiquée à l'élève et à son éventuel financeur.

La direction de l'auto-école S. CARASCO est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNAA en vue d'une résolution amiable de votre différend.  
Adresse postale : Médiateur auprès de la FNAA - Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex.  
Veuillez consulter le site internet du Médiateur auprès de la FNAA : <http://www.mediateur.fnaa.fr> pour toute information relative au processus de médiation au processus de médiation et pour déposer votre dossier en ligne.

<b>Auto-école Sandra Carasco (Pessac 1)</b> 40 avenue du Pont de l'Orient du lundi au vendredi : 10h-12h / 15h-19h le samedi : 10h-12h Tél : 05 56 36 54 45 p1autoecolecarasco@gmail.com Agrément n°E1703300190	<b>Auto-école Sandra Carasco (Pessac 2)</b> 128q avenue du Dr A. Schweitzer du lundi au vendredi : 16h-19h Tél : 05 56 46 26 38 p2autoecolecarasco@gmail.com Agrément n°E1703300200	<b>Auto-école Sandra Carasco (Sanguinet)</b> 242 avenue des Grands Lacs du mardi au jeudi : 16h-19h le samedi : 10h-12h Tél : 05 58 04 29 64 autoecolecarascosanguinet@gmail.com Agrément n°E1704000130
---	--	---

RCS 453 498 594 – N° de formation continue : 75331110133 – Code APE : 5853z



Annexe :

## PROTOCOLE SANITAIRE ÉLÈVE

Diffusé par mail et affichage

Afin de préserver la santé de tous, merci de respecter les consignes suivantes :

### Bureau

- ✓ **Respecter les consignes affichées**
- ✓ Ne venir que si nécessaire (leçons, inscriptions, renseignements)
- ✓ Toutes les boites mails sont consultées et traitées. Les lignes téléphoniques sont ouvertes.
- ✓ Le port du masque est conseillé
- ✓ Dans les locaux : merci de ne rien toucher. Du gel hydro alcoolique est mis à votre disposition. Rester à distance entre les personnes. L'usage des toilettes ne sera possible que sur demande.
- ✓ **Nous désinfectons le bureau entre chaque personne**

### Code

- ✓ Eviter de venir trop tôt avant la séance
- ✓ **Ne pas utiliser les chaises marquées par du ruban adhésif**
- ✓ Si nécessaire laisser les effets personnels sous la chaise
- ✓ Le personnel donnera un boîtier désinfecté. Le poser dans la caisse prévue en sortant
- ✓ **N'entrer dans la salle que lorsque ceux de la séance précédente sont sortis.**  
**Nous procéderons à un nettoyage des chaises entre chaque séance.**
- ✓ Merci de ne rien toucher, y compris la porte qui sera gérée par le personnel uniquement.

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNAA en vue d'une résolution amiable de votre différend.  
Adresse postale : Médiateur auprès de la FNAA - Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex.  
Veuillez consulter le site internet du Médiateur auprès de la FNAA : <http://www.mediateur.fnaa.fr> pour toute information relative au processus de médiation au processus de médiation et pour déposer votre dossier en ligne.

**Auto-école Sandra Carasco (Pessac 1)**

40 avenue du Pont de l'Orient  
du lundi au vendredi : 10h-12h / 15h-19h  
le samedi : 10h-12h  
Tél : 05 56 36 54 45  
p1autoecolecarasco@gmail.com  
Agrément n°E1703300190

**Auto-école Sandra Carasco (Pessac 2)**

128q avenue du Dr A. Schweitzer  
du lundi au vendredi : 16h-19h  
Tél : 05 56 46 26 38  
p2autoecolecarasco@gmail.com  
Agrément n°E1703300200

**Auto-école Sandra Carasco (Sanguinet)**

242 avenue des Grands Lacs  
du mardi au jeudi : 16h-19h  
le samedi : 10h-12h  
Tél : 05 58 04 29 64  
autoecolecarascosanguinet@gmail.com  
Agrément n°E1704000130



## Pratique

### Leçons de conduite voiture

- ✓ **Le masque personnel est obligatoire**
- ✓ Les véhicules seront nettoyés entre chaque élève.
- ✓ Les RDV sont à l'agence. La prise à domicile est suspendue
- ✓ Inutile d'emmener le livret d'apprentissage, nous l'avons dématérialisé et vous disposerez désormais d'une application sur votre téléphone portable.
- ✓ Elève et moniteur se laveront les mains avant et après chaque leçon.
- ✓ Nous vous demandons de venir avec une serviette de plage propre à mettre sur le siège.

### Leçons pour les 2 roues

#### Tout le matériel sera désinfecté entre chaque leçon y compris les gilets

- ✓ Nous ne prêtons plus d'équipement. Il est impératif que chaque élève apporte son propre équipement : Casque intégral, gants, blouson, chaussures montantes.
- ✓ Dans la mesure du possible : venir équipé et éviter d'emmener vos effets personnels au bureau. En cas de force majeure, ils seront dans le coffre du véhicule suiveur (prévoir un sac)
- ✓ Il est préférable d'emmener sa propre oreillette : prise jack 2.5mm.
- ✓ Prévoir pour les leçons plateau et circulation : masque et gel hydro alcoolique, bouteille d'eau personnelle

**Attention** : Ces consignes sont susceptibles d'évoluer et peuvent être différentes pour les examens. Nous vous communiquerons les éventuels changements en temps voulu Merci pour votre collaboration.

### Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNAA en vue d'une résolution amiable de votre différend.  
Adresse postale : Médiateur auprès de la FNAA - Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex.  
Veuillez consulter le site internet du Médiateur auprès de la FNAA : <http://www.mediateur.fnaa.fr> pour toute information relative au processus de médiation au processus de médiation et pour déposer votre dossier en ligne.

#### Auto-école Sandra Carasco (Pessac 1)

40 avenue du Pont de l'Orient  
du lundi au vendredi : 10h-12h / 15h-19h  
le samedi : 10h-12h  
Tél : 05 56 36 54 45  
p1autoecolecarasco@gmail.com  
Agrément n°E1703300190

#### Auto-école Sandra Carasco (Pessac 2)

128q avenue du Dr A. Schweitzer  
du lundi au vendredi : 16h-19h  
Tél : 05 56 46 26 38  
p2autoecolecarasco@gmail.com  
Agrément n°E1703300200

#### Auto-école Sandra Carasco (Sanguinet)

242 avenue des Grands Lacs  
du mardi au jeudi : 16h-19h  
le samedi : 10h-12h  
Tél : 05 58 04 29 64  
autoecolecarascosanguinet@gmail.com  
Agrément n°E1704000130